



Imprimerie Beeger SA
13, rue de l'Industrie
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

COMMUNE DE SAVIESE
mise à l'enquête publique

L'administration communale de Savièse met à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- Coop Genossenschaft, Berne, par les bureaux d'architecture Michel Anthoine SA, Conthey, et G&Z Architektur AG, Solothurn, pour la construction d'un bâtiment commercial sur les parcelles nos 8933, 8934, 8935, 8942, 8943, 8953, 8970, 8983, 8984 et 8985, plan no 50, au lieu-dit « Redin » - *coordonnées 592'369/121'214*,
- M. Laurent Boulnoix, Chandolin (Savièse), pour la construction d'une villa sur la parcelle no 6703, plan no 42, au lieu-dit « Chandolin » - *coordonnées 590'595/121'769*,
- MM. Michel et Lucien Debons, Drône (Savièse), par le bureau La Gentiane Architecture Sàrl, Drône (Savièse), pour la construction de villas contiguës sur la parcelle no 3353, plan no 25, au lieu-dit « Les Grands Pras » - *coordonnées 592'652/122'169*,
- L'hoirie Rose Héritier, Granois (Savièse), par le bureau Alban Reynard Architecture Sàrl, Sion, pour la construction d'immeubles d'habitation sur la parcelle no 1590, plan no 16, au lieu-dit « Oucon » - *coordonnées 592'668/122'306*,
- Mme Imeka Bangala Kavungu, Drône (Savièse), par le bureau Editech SA, Botyre (Ayent), pour l'aménagement d'une place parc sur la parcelle no 11314, plan no 57, au lieu-dit « Pradubuis » - *coordonnées 594'345/123'030*,
- M. Germain-Louis Tridondane, La Crettaz (Savièse), par RD Intégral Sàrl, Ormône (Savièse), pour la modification de façade et la pose d'un balcon sur la parcelle no 3524, plan no 26, au lieu-dit « La Crettaz » - *coordonnées 592'843/121'951*,
- Mme Aline Héritier, Chandolin (Savièse), pour la construction d'un garage et d'un dépôt sur les parcelles nos 7197 et 22040, plan no 39, au lieu-dit « La Chervignine » - *coordonnées 591'531/121'873*.

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE SAVIESE

Le Secrétariat communal

La Secrétaire

M.-N. Reynard

La Collaboratrice

J. Héritier